

Demande de location de salle communale

Identité du demandeur :

Nom : 

Prénom : 

Adresse : 

Code Postal : 

Localité : 

N° téléphone (obligatoirement accessible) : 

Au nom de (association, autorité publique, ...) : 

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement communal relatif à la mise à disposition de matériel et s'engage à le respecter (signature) : 

Choix de la salle :

- ☐ DOORBES : **Maison de Village**, rue de Fagnolle 33 – 5670 Doorbes
Equipement : Cuisine semi-équipée – Tréteaux : 7 – Chaises : 65
- ☐ LE MESNIL : **Salle communale**, rue de la Folie 1 – 5670 Le Mesnil
Equipement : Bar semi-équipé – Tréteaux : 8 – Chaises : 69
- ☐ MAZEE : **Salle Arthur Masson**, rue du Château 12 – 5670 Mazée
Equipement : Cuisine semi-équipée – Bar – Tréteaux : 13 – Chaises : 105
- ☐ NISMES : **Salle Châtillon**, rue Longue 10a – 5670 Nismes
Equipement : Cuisine semi-équipée – Bar - Tréteaux : 8 – Chaises : 65
- ☐ OIGNIES : **Ecole Communale**, rue de Le Mesnil 6 – 5670 Oignies
Equipement : Cuisine semi-équipée – Bar - Tréteaux : 22 – Chaises : 180
- ☐ OIGNIES : **Maison Communautaire**, rue de Rocroi 2 – 5670 Oignies
Equipement : Cuisine semi-équipée – Tables : 8 – Chaises : 42
- ☐ OLLOY : **Salle « Pétanque »**, rue Jean-Chot 43 – 5670 Olloy
Equipement : Bar semi-équipé – Tréteaux : 6 – Chaises : 40
- ☐ OLLOY : **Salle Patria**, Cheraivoie 6 – 5670 Olloy
Equipement : Cuisine semi-équipée – Bar – Tréteaux : 13 – Chaises : 105
- ☐ TREIGNES : **Salle Union Fraternelle**, rue Eugène Defraire 86 – 5670 Treignes
Equipement : Cuisine semi-équipée – Bar - Tréteaux : 13 – Chaises : 115

Date(s) de réservation : 

Type d'événement : 

Nettoyage :

- ☐ Pris en charge par le locataire.
- ☐ Pris en charge par l'Administration communale moyennant le forfait applicable (cfr règlement/redevance).

* **Formulaire à adresser** au Service Affaires Générales « Fêtes » à l'attention de Madame Sarah ROBERT - Parc Communal à 5670 NISMES – 060/31.01.74 – sarah.robert@viroinval.be - **au moins 3 semaines avant la date prévue** et au plus tôt 12 mois avant.